

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention-cadre entre la société Lyonnaise des Eaux France et la Ville de Dijon – Avenant n° 1

Madame Martin, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Une convention-cadre a été signée le 22 octobre 2015 entre la Ville de Dijon et la Société Lyonnaise des Eaux France afin de déterminer les conditions et les modalités d'une action de mécénat par laquelle la Lyonnaise des Eaux France a décidé de soutenir les projets de rénovation du Musée des beaux-arts et d'extension de La Vapeur.

Ces deux projets peuvent en effet bénéficier du concours financier d'entreprises ou de personnes privées, conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat.

Le comité de mécénat national du groupe Suez a souhaité modifier les modalités de versement du concours financier décrit ci-avant, afin de mieux s'adapter à la durée des travaux échelonnés de 2015 à 2017.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de préciser dans le présent avenant les nouvelles modalités de versement du concours financier de la Lyonnaise en faveur de la régie personnalisée de La Vapeur et du Musée des beaux-Arts de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 2

Abstentions : 3